

Ici et ailleurs

CAAJ :...

Que se passe-t-il dans les CAAJ de Tournai et Verviers ? Pas moins de dix et onze changements dans la composition des Conseils d'arrondissement, ainsi qu'un changement de vice-présidente à Tournai ! Qu'on en juge :

À Tournai : **Françoise Godart** et sa suppléante **Solange Ghestem-Castrique** remplacent Thierry Vandeghinste et son suppléant David Lambrickx, **Maureen Plas** et son suppléant **Antoine Vandenhoven** remplacent Georges Hocq et sa suppléante Maureen Plas, **Jacqueline Duboisdenghien** remplace Nam Tien Nguyen et sa suppléante Véronique Malfrere, **Gilbert Deleu** et sa suppléante Mme Hof remplacent Marie-Eve Desbuquoit et son suppléant Gilbert Deleu, **Christian Ladriere** et son suppléant **Rémy Vangenechten** remplacent Sébastien Dubois et sa suppléante Liliane Backeland. **Anne-Claude Daras** remplace Nam Tien Nguyen comme Vice-Présidente.

... Tournai et...

À Verviers; **Philippe Kriescher** devient membre effectif à la place de Brigitte Lovens; **Charline Beauve** remplace Marie-France Breda comme effective. **Anne Devos** remplace Alain Lising comme suppléante. **Marie-Dominique Buchet** devient effective à la place de Bénédicte Medeghini; **Edoardo Schepers** devient suppléant. **Alain Lejacques** et son suppléant **Miguel Castela** remplacent Aurélie Gerlaxhe et sa suppléante Céline Gillet. **Geneviève Sokal** remplace Guy Gillet et sa suppléante Claudine Baiverlin.

Dany Smeets remplace Marion Delvoye comme effectif. Enfin, **Yves Reuchamps** remplace Isabelle Meleno comme effectif.

... Verviers dans la tourmente ?

Pour finir, quelques jeux de chaise musicale ponctuels : à Namur **Roselyne Flahaux** remplace Catherine Zyde comme suppléante; à Neufchâteau : **Dominique Duchatel** et son suppléant **André Defat** remplacent Annick Robaye et son suppléant Jean-Luc Paulet et à Nivelles, **Marie-Noëlle Paris** remplace Viviane Demortier comme suppléante.

Nomination

Mme **I. Vanstraelen** est prolongée comme juge d'appel de la jeunesse à Anvers pour cinq ans.

Bienvenue en Belgique

La page d'accueil du site internet de l'Office des étrangers s'ouvre sur le message «*Vous avez reçu l'ordre de quitter le territoire. Cela veut dire que vous devez quitter la Belgique*» (heureusement qu'ils précisent, on aurait pu mal comprendre !). Un lien dirige vers des informations dans pas moins de 22 langues. Quand on veut se faire comprendre, on fait les efforts nécessaires ! En termes d'accueil, on a déjà fait mieux. Certes, ça démontre leur état d'esprit, l'éloignement étant leur priorité et l'octroi d'un titre de séjour, une exception. Quand ils n'ont pas moyen de faire autrement:...

Encore du chemin ...

À l'occasion de cette rentrée, alors que les enfants reprennent le chemin de l'école, beaucoup d'enfants sans-papiers restent à la maison. Même si aucun des États membres de l'Union européenne n'interdit expressément aux enfants sans-papiers de s'inscrire dans un établissement scolaire, il existe de nombreux obstacles qui les empêchent d'aller à l'école. En Communauté française, ce droit est acquis de manière très claire dans les textes (notamment le décret «*discriminations positives*» du 30 juin 1998); dans la pratique, les obstacles restent nombreux. La précarité du statut et du droit au séjour entraînent plus d'un obstacle à l'exercice plein et entier du droit à l'éducation.

... à parcourir...

Des écoles continuent à refuser l'inscription d'élèves qui ne disposent pas de document d'identité. D'autres découragent ceux qui n'ont pas de lieu de résidence fixe (notamment les mineurs non accompagnés vivant au mieux à l'hôtel, au pire dans des *squats*), ceux qui ne sont pas accompagnés par des parents ou adultes susceptibles de suivre leur scolarité...

... pour garantir...

L'organisation (on devrait dire la désorganisation) de l'accueil crée aussi de très grosses difficultés pour garantir une scolarité stable et harmonieuse : le changement de centre, qui dépend notamment de l'état de la procédure, peut intervenir à n'importe quel moment de l'année scolaire. La scolarité

des enfants n'est absolument pas prise en compte par Fedasil qui a une logique purement administrative et gestionnaire. Pire, les enfants sont amenés à changer de régime linguistique, ce qui est évidemment catastrophique pour des enfants dont la langue maternelle n'est pas une langue véhiculaire dans l'école.

... le droit à la scolarité...

Fedasil n'intervient que de manière très limitée pour les frais scolaires et uniquement pour ceux qui sont dans les centres ; donc, les enfants logés dans d'autres structures d'accueil, ou sans accueil du tout, ne bénéficient d'aucune aide, notamment pour les transports. Les enfants qui atteignent 18 ans sont aussi privés de tout soutien. Tout cela a bien sûr un impact important sur les performances scolaires.

... des enfants sans papiers

Selon la Directrice de PICUM (la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers), **Michele LeVoy**, «*le droit à l'éducation est un des droits humains le plus universellement reconnu et promu dans le monde entier. L'importance de l'éducation au bon développement d'un enfant est primordiale. Il est inscrit dans de nombreux instruments internationaux et régionaux portant sur les droits de l'Homme ainsi qu'au sein des Constitutions de nombreux pays européens comme la Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Espagne et la Pologne. Néanmoins, les enfants sans-papiers n'ont toujours qu'un accès limité à ce droit fondamental en Europe*».

Gabegie...

Contrairement aux «statistiques» et «taux d'occupation» communiqués par Fedasil et la Croix Rouge au Gouvernement, les centres d'accueil communautaires et les Initiatives Locales d'Accueil disposent en permanence de nombreuses places délibérément laissées vacantes par... Fedasil ! Un seul exemple : le Centre d'Accueil Communautaire l'Espoir, à Uccle, agréé par Fedasil pour héberger 80 personnes (chambres individuelles ou à deux lits) a connu en novembre et décembre 2010, au plus fort de l'hiver, un taux d'occupation moyen inférieur à 40 personnes !

... et incompétence

Pendant la même période, des enfants et familles étaient laissées à la rue, sans accueil. Ce qui est encore plus choquant, c'est que Fedasil a financé la Croix-Rouge pour toutes les places, même inoccupées, pendant toute cette période, à raison de 30 euros par jour et par place vide. Au total, cela fait des sommes considérables alors que dans le même temps, Fedasil était condamnée à payer des astreintes. Comprenne qui pourra.

Loi «anti-burca»...

Un recours contre la loi anti-burca a été introduit auprès de la Cour constitutionnelle (voir MB du 26/08/2011). Rappelons que cette loi a introduit un article dans le Code pénal qui dispose que : «Art. 563bis. Seront punis d'une amende de quinze euros à vingt-cinq euros et d'un emprisonnement d'un jour à sept jours ou d'une de ces peines seulement, ceux qui, sauf dispositions légales contraires, se présentent dans les lieux accessibles au public le visage masqué ou dissimulé en tout ou en partie, de manière telle qu'ils ne soient pas identifiables.

Toutefois, ne sont pas visés par l'alinéa 1^{er}, ceux qui circulent dans les lieux accessibles au public le visage masqué ou dissimulé en tout ou en partie de manière telle qu'ils ne soient pas

identifiables et ce, en vertu de règlements de travail ou d'une ordonnance de police à l'occasion de manifestations festives».

... à la Cour constitutionnelle

Ce sont les communes qui sont chargées de faire appliquer cette disposition dans le cadre de la loi communale (dite aussi «loi incivilités»). S'agissant d'un jeune (en l'occurrence, ce sera plus souvent UNE) de 16 à 18 ans, il peut être sanctionné soit par l'agent sanctionnateur de la commune, soit par le juge de la jeunesse saisi par le procureur du Roi. Ce n'est que si le parquet informe la commune qu'il n'a pas l'intention de poursuivre ET que la procédure administrative est opportune que cette dernière pourra, dans un délai précis et relativement bref, entamer des poursuites et appliquer les sanctions prévues par la loi. S'agissant de mineurs, la sanction devrait s'inscrire dans une logique pédagogique et éducative. Il ne semble pas que ce fut le cas pour les deux premières personnes poursuivies sur la base de cette nouvelle loi : deux jeunes mineures ont été sanctionnées par une amende, ce qui n'a certainement rien d'éducatif.

En rire ou en pleurer ?

Une nouvelle émission aux Pays-Bas met en scène cinq jeunes déboutés du droit d'asile et qui doivent retourner dans leur pays d'origine; ils s'affrontent pour gagner une somme de 4.000 euros offerts à celui qui répond au mieux à des questions sur les Pays-Bas, son histoire, la Maison Royale, la culture, la langue, la géographie du pays, ses artistes... Ils auront donc des connaissances formidablement utiles et disposeront ainsi d'un petit pécule à leur retour (on ne dit pas si ce programme est sponsorisé par l'Organisation Internationale des Migrations !). Les spectateurs peuvent aussi jouer pour confronter leurs connaissances à celles des candidats !

Les bésicles de JiJi

Le doigt dans l'œil

Les innombrables étourdi(e)s et cacographes dont cette rubrique se veut le *Journal officiel*, ne manqueront pas de se consoler : ils ne sont pas les premiers. Relisant *Vingt-cinq siècles de guerre sur mer* (il faut être objecteur de conscience pour apprécier ces choses-là), publié dans les années 1960 par Marabout-Université, je trouve sous la plume de l'auteur, Jacques Mordal, qu'à Trafalgar, «Collingwood allait être le bras droit de Nelson». Ce qui m'amène à avouer l'une de mes pires improvisations : «Après la bataille de Tenerife [où il fut amputé], Nelson devint un droitier sérieusement contrarié».

Le meilleur des ondes

Joëlle Milquet (la revoici : *J.D.J.* n° 303, p. 47), à *Mise au point* (R.T.B.F.) le 12 juin : «...comme dans le bouquin [sic] d'*Aldous Huxley*, '1984' ». Où George Orwell a immortalisé le slogan «*La vérité, c'est le mensonge*»...

... dont on fait les pipeaux

Et Françoise Bertieaux, la chef de groupe MR au parlement de la Communauté française, au sujet des académies universitaires (citée dans *Le Soir*, 20 juin) : «*Le ministre [Marcourt] entretient l'incertitude avec comme conséquence de susciter l'incertitude du côté des institutions (...)* [Il] retient ce qu'il veut de la *table ronde*. Il doit sortir du bois (...) ». Bref, ce n'est pas gravé dans le marbre, même si l'objectif est parfaitement atteint.

Ongles excarnés

Dans sa fonction de défenseur des animaux, le Conseil d'État ne mérite que des éloges (*J.D.J.*, n° 302, p. 47). Son arrêt n° 213.121 du 10 mai 2011 rejette (trois mois après l'introduction) une demande de suspension de la décision qu'avait prise un inspecteur vétérinaire du S.P.F. Santé publique quant au placement définitif d'un poney auprès de l'a.s.b.l. «Animaux en péril». Le risque de préjudice affectif grave et difficilement réparable dû à la privation de son quadrupède, qu'invoquait le propriétaire, n'a pas convaincu le Conseil d'État. On apprend ainsi que, laissé seul dans sa prairie, le poney ne pouvait plus s'y déplacer sur ses «*pieds chinois*», des sabots de 10 cm. de long qui se recourbaient vers le haut. C'est bien dommage qu'il ne les ait pas fait essayer à son maître éploré.

La Crem brûlée de l'état-major

Selon *Le Soir* du 30 juin, le ministre de la Défense «*sort ses chiffres*» devant le groupe de travail parlementaire consacré à l'équilibre linguistique au sein de l'armée : «*Il y a aujourd'hui 30 généraux, dont 27 néerlandophones et 13 francophones*». On n'est pas près de régler les comptes.

Les spectres traquent les fantômes

Au *Moniteur* du 30 juin, l'extrait suivant : «*L'arrêt n°213.047, rendu par le Conseil d'État, Section d'administration, IX^{ème} Chambre, le 9 mai 2011, annule l'arrêté royal du 22 juin 2009 par lequel sont nommés directeurs régionaux d'administration fiscale XXXX, XXXX, XXXX, XXXX et XXXX*». Et vous aurez deviné que le requérant était XXXX. La transparence administrative poussée jusqu'à l'ectoplasme.